



## Notice - Relative aux rinçages

# Livraison alternée d'huile de chauffage et d'huile diesel

### Veillez prendre en compte les points suivants:

- la priorité va à la livraison d'huile diesel non mélangée;
- si la livraison d'huile diesel non mélangée peut être assurée par le biais d'installations ou de procédés techniques, aucun rinçage n'est nécessaire;
- si les installations ou procédés correspondants font défaut, un rinçage est nécessaire lors du passage de l'huile de chauffage à l'huile diesel;
- le rinçage est effectué avec de l'huile diesel. C'est pourquoi il faut choisir pour les bulletins de rinçage la mention *diesel*, *huile diesel*, *ECO-diesel* ou similaire (et non pas huile de chauffage);
- même en cas de livraison d'un chargement complet d'huile diesel après une livraison d'huile de chauffage, il y a lieu de procéder à un rinçage;
- la quantité utilisée pour le rinçage doit être transférée dans un réservoir d'huile de chauffage;
- il n'est ni nécessaire ni souhaitable de procéder à un rinçage lors du passage de l'huile diesel à l'huile de chauffage. Dans ces cas, il faut plutôt livrer en même temps que la prochaine livraison d'huile de chauffage toute la quantité d'huile diesel restée dans le système de conduites, dans la robinetterie et dans la tuyauterie;
- le remboursement de l'impôt sur les huiles minérales (différence entre le taux d'impôt de l'huile diesel et le taux d'impôt de l'huile de chauffage) grevant la quantité utilisée pour le rinçage peut être réclamé auprès de l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières<sup>1</sup>;
- les personnes sachant que la quantité utilisée pour le rinçage contient une part biogène doivent indiquer cette part (par ex. 7 % pour l'huile diesel B7) sur les justificatifs de rinçage;
- seule la part fossile de la quantité utilisée pour le rinçage lors du passage de l'huile de chauffage à l'huile diesel (par ex. 93 % pour l'huile diesel B7) donne droit au remboursement;
- les bulletins de rinçage doivent être visés sans exception par le chauffeur/transporteur;
- les différents rinçages et livraisons doivent pouvoir être reconstitués par jour et par camion-citerne;

<sup>1</sup> Domaine de direction Bases, Impôt sur les huiles minérales, Taubenstrasse 16, 3003 Berne.

- les rinçages de compensation<sup>2</sup> sont formellement interdits;
- les mélanges dus à des problèmes de rinçage sont sanctionnés; une huile diesel contaminée par de l'huile de chauffage n'est pas tolérée.

---

<sup>2</sup> Rinçages de compensation: après une livraison d'huile de chauffage et avant la prochaine livraison d'huile diesel, on procède à un rinçage. La quantité utilisée pour le rinçage (mélange huile de chauffage/huile diesel) passe dans un réservoir d'huile de chauffage. On procède également à un rinçage après une livraison d'huile diesel et avant la prochaine livraison d'huile de chauffage. La quantité utilisée pour le rinçage (mélange huile diesel/huile de chauffage) est déchargée dans un réservoir d'huile diesel. Les deux rinçages se «compensent» au point de vue des quantités.